

# COMMUNE DE SCHLIERBACH



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 29 novembre 2022

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claude LEHR, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Marie CAPOZIO-RISSER

Pouvoir :

Démission : Anne PALANIAK.

### ORDRE DU JOUR

1. Travaux du Presbytère
2. Acquisition terrain ER n°3
3. Sentier des Labours
4. Tarifs périscolaire
5. Budget plantations
6. Placement sur un CAT
7. Subventions aux associations
8. Piste cyclable Habsheim - Dietwiller
9. Naissance Estella REBERT
10. Cadeau de Noël des enfants du personnel
11. Lettre piste cyclable Schlierbach-Dietwiller
12. Rapport des commissions

#### COMPTE RENDU DU 24 OCTOBRE 2022

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 octobre 2022.

#### POINT 01 : TRAVAUX DU PRESBYTERE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de la commission et après en avoir délibéré,

Considérant que l'espace périscolaire est actuellement trop exigü et que des enfants ont dû être refusés pour le repas de midi faute de place.

Décide d'aménager une salle de restauration périscolaire dans l'ancien presbytère ;

Vote à l'unanimité un budget de 500 000 € HT et impute la dépense au Budget 2023.

Autorise le Maire à entreprendre les démarches pour l'obtention de subventions.

### **POINT 02 : ACQUISITION TERRAIN « Emplacement réservé au PLU n° 3 »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire du terrain situé rue de Landser frappé d'un Emplacement Réservé au PLU (ER n° 3) souhaite mettre en vente son terrain. Le terrain, cadastré section 32, parcelle 66, a une surface de 10 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec le vendeur et de trouver un accord amiable pour cette acquisition nécessaire pour l'évacuation des eaux pluviales de la zone à construire situés en amont de la rue de Landser.

### **POINT 03 : SENTIER DES LABOURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'une maison d'habitation rue des Jardins adjacente au sentier des Labours. Il propose l'acquisition d'une bande de terrain de 2 m de large permettant le bouclage de la rue de Landser à la rue des Jardins par la rue des Labours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>, de la mise en place d'un grillage délimitant l'espace du sentier et de son aménagement en concassé.

Autorise le Maire à entreprendre les négociations sur le prix d'achat et selon le cas l'intervention d'un géomètre pour le calcul de la surface à acquérir.

### **POINT 04 : TARIFS PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la cadre de la DSP (Délégation de Service Public) de l'accueil périscolaire et ALSH aux Foyers Club d'Alsace il a été décidé l'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Cette hausse se définit de la manière suivante : Tarif 1 : + 2%, tarif 2 : + 3 % et tarif 3 : + 4 %

Soit : Tarif 1 : 2,08 €/l'heure contre 2,04€

Tarif 2 : 2,42 €/l'heure contre 2,35 €

Tarif 3 : 2,76 €/l'heure contre 2,65 €

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

### **POINT 05 : PLANTATIONS 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement du sentier piétons de liaison entre Schlierbach et Dietwiller prendra forme cet hiver.

Le sentier sera aménagé de façon à être emprunté par les piétons et les cyclistes et des plantations de plusieurs arbres et arbustes auront lieu cet hiver.

Le parking situé en face du Clos des Sens au niveau du carrefour de la RD 201 sera également aménagé d'une haie paysagère entre la propriété privée et le parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote un budget de 2500 € et impute cette dépense au Budget 2023.

## **POINT 06 : PLACEMENT SUR UN CAT (Compte A Terme)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour une collectivité de placement d'une partie de la trésorerie, temporairement excédentaire, sur un Compte A Terme (CAT).

Le taux actuel des CAT est de 2,10 % pour un horizon de placement de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'ouverture d'un Compte A Terme et donne délégation au Maire à prendre toutes les dispositions pour les démarches d'ouverture et de fermeture de ce CAT et la gestion des montants déposés selon les possibilités de trésorerie.

Cette disposition est valable pour la durée du mandat et pour l'ouverture d'éventuelle prochain CAT durant ce mandat.

## **POINT 07 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention du même montant que celui de l'année précédente pour les associations et vote donc comme suit les subventions accordées pour l'année 2022 :

- |                                       |                                  |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| - ACL : 1700 €                        | - Syndicat des apiculteurs : 40€ |
| - AS Schlierbach : 1360 €             | - Chorale Sainte-Cécile : 40 €   |
| - Orchestre d'Harmonie : 460 €        | - La source : 40 €               |
| - Amicale des sapeurs-pompiers : 40 € | - Association Saint-Léger : 40 € |
| - Soleil d'Automne : 240 €            | - La Note Bleue : 40 €           |
| - Les Amis de Lauzun : 100 €          | - Passion Vitesse : 40 €         |
| - Knackes Wackis : 170 €              | - Presbytère 3.0 : 40 €          |

Le montant total des subventions allouées aux associations pour 2022 s'élève donc à 4350 €.

## **POINT 08 : PISTE CYCLABLE HABSHEIM - DIETWILLER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion organisée par la Cea le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à la mairie de Habsheim concernant le projet de liaison cyclable direct Schlierbach – Habsheim.

Le Maire propose que le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place d'une liaison directe Schlierbach - Habsheim par la RD 201 plutôt qu'une liaison indirecte passant par Dietwiller et Eschentzwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour une liaison cyclable directe Habsheim – Schlierbach par la RD 201.

Demande cependant la préservation des arbres existants le long de la RD 201.

### **POINT 09 : NAISSANCE ESTELLA REBERT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la naissance, le 1<sup>er</sup> avril 2022, au domicile des parents rue de Landser. Il s'agit donc d'un enfant né à Schlierbach en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour célébrer l'événement, décide la plantation d'un arbre pour marquer cet évènement. L'emplacement et l'essence de l'arbre seront discutés avec les parents de la petite Estella.

Le Conseil Municipal réfléchira également pour étendre cette pratique à l'ensemble des naissances dont les parents sont domiciliés dans la commune.

### **POINT 10 : CADEAU AUX ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler, comme les années précédentes, l'octroi d'un bon cadeau de 30 € par enfant de moins de 14 ans au bénéfice du personnel communal dans le cadre des actions sociales en faveur du personnel communal.

Il y a aujourd'hui 2 enfants du personnel communal âgés de moins de 14 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et impute cette dépense totale d'un montant de 60 € au budget 2022.

### **POINT 11 : LETTRE PISTE CYCLABLE SCHLIERBACH - DIETWILLER**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de parents d'enfants scolarisés à Habsheim demandant la création d'une liaison cyclable entre Schlierbach et Dietwiller utile pour les enfants scolarisés à Habsheim se rendant à l'école à vélo.

Le Conseil Municipal, préconise le passage par le chemin rural entre Dietwiller et Schlierbach plutôt que la RD 6Bis I effectivement dangereuse sur ce tronçon.

Monsieur le Maire rencontrera les parents lors d'une réunion pour trouver la solution la plus adéquate sachant que la scolarité des enfants se fera à nouveau sur Sierentz d'ici 2 ou 3 ans. La situation n'est donc que provisoire mais nécessite tout de même qu'on trouve une solution sécurisée pour les enfants.

### **POINT 12 : COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le versement annuel à la coopérative de l'école maternelle, comme les années précédentes, la somme de 250 € permettant à l'école l'achat de petites fournitures.

Pour cette année le montant devrait être porté à 350 € pour prendre en compte l'achat par la coopérative d'une cartouche d'encre pour le photocopieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement de la somme de 350 € à la coopérative de l'école maternelle et impute la dépense au Budget 2022.

### **POINT 13 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 02/2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire pour permettre le paiement des charges de personnel pour le mois de décembre.

Ce besoin est dû à la modification des normes comptables, du passage de la M14 à la M57 avec des regroupements de compte et des modifications de chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification budgétaire suivante :

Article 6411 : + 1 000 €

Article 6413 : + 7 000 €

Article 6450 : + 25 000 €

Article 6740 : - 5 000 €

Article 615221 : - 28 000 €

### **POINT 14 : RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **COMMISSION ENVIRONNEMENT et COMMUNICATION :**

Le bulletin annuel est en cours de réalisation.

**DEFI DECLIC** : Le groupe s'agrandit pour passer à 12 personnes qui ont lancé la 2<sup>ème</sup> phase au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

#### **COMMISSION ANIMATION – AINES – JEUNESSE :**

Le passage du St-Nicolas le samedi 3 décembre a été très réussi jeu de piste crêpes, vin chaud.

La commission finalise l'organisation de la fête des Aînés qui aura lieu le 8 janvier 2023.

**TERRE DE JEUX 2024** : Le travail se poursuit avec une rencontre avec les écoles pour le travail de cette année scolaire qui débouchera sur les Olympiades au mois de juin prochain.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.*